



PROTECTION CIVILE
AIDER · SECOURIR · FORMER

Catalogue Formation



La Protection Civile en France

Qui sommes-nous ?

La Protection Civile est une association nationale à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Agréée de Sécurité Civile, elle est devenue un auxiliaire indispensable des pouvoirs publics.

C'est bénévolement que ses 32 000 adhérents aident, portent secours et forment les populations en cas de crises ou de catastrophes.

Par son expérience et son expertise reconnues, la Protection Civile est un acteur majeur de la formation, du secours et de l'aide aux populations. Elle forme des milliers de personnes sur l'ensemble du territoire aux formations de bases comme aux formations de formateurs.

La Protection Civile Française en chiffres :

Date de création : **1965**

95 représentations départementales

400 représentations locales

32 000 bénévoles

18 millions d'heures de bénévolat

Les formations à la Protection Civile

En qualité d'acteur de la sécurité civile, la Protection Civile s'investit pleinement dans la prévention des accidents du quotidien notamment en formant les particuliers et entreprises aux gestes qui sauvent.

110 000 personnes formées en 2016
40 000 formées aux Gestes qui Sauvent
2 600 formateurs

Formations en entreprise / collectivité



La Protection Civile est habilitée INRS pour dispenser des formations en entreprises et pour les collectivités.

Elle dispense les formations aux salariés afin de leur permettre de prévenir des dangers sur leurs lieux de travail et de porter secours aux victimes. Elle aide ainsi les entreprises à anticiper les risques et à améliorer le quotidien du personnel.

Formations grand public

Agréée pour l'enseignement, la Protection Civile dispense des formations adaptées au public partout en France. A chaque instant, n'importe où, nous pouvons tous être confrontés à une situation où une vie est en danger. C'est pendant le temps que mettent les secours pour arriver que peut s'aggraver l'état de la victime, et c'est pendant ce laps de temps qu'il faut agir ! Et cela s'apprend.

La Protection Civile propose à chaque citoyen de devenir sauveteur en se formant au PSCI (Prévention et Secours Civiques).



Formations spécialisées

Les secouristes de la Protection Civile sont tous titulaires de formations spécialisées : Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) et niveau 2 (PSE2). Ces formations sont ouvertes également au grand public.

Tous les bénévoles sont soumis à un maintien de leurs acquis lors de formations continues annuelles. Enseigner les gestes qui sauvent au grand public (PAE PSC) ou aux salariés en entreprise (Passerelle SST), pour entraîner ou former de nouveaux secouristes (PAE PSE), voire former de nouveaux formateurs (PAE Fdf)

D'autres formations permettent aussi aux bénévoles de développer d'autres compétences plus spécifiques tels que les premiers secours socio-psychologiques (PSSP) ou le secours aquatique (BNSSA) au sein de la Protection Civile.

Nos références

Depuis 50 ans,

Ils nous ont fait confiance !



Organisation Pédagogique

La Coordination Nationale des formations

Rôles

Coordonne la stratégie nationale en collaboration avec l'Equipe Pédagogique Nationale
Ecrit les déroulés pédagogiques en fonction des textes réglementaires
Encadre les formations de formateur de formateurs
Assure la veille réglementaire et pédagogique

Qualifications

Titulaires du certificat de Formateur de Formateurs
Titulaires du certificat de Conception et Encadrement d'une Action de Formation
Et/ou disposent d'une expertise dans la formation et la pédagogie

Les directions départementales

Rôles

S'occupent de la planification interne
Gèrent l'administratif nécessaire au bon fonctionnement des formations
Assurent la communication
Répondent aux sollicitations externes

Nos formateurs de formateurs

Rôles

Analysent les besoins de formation
Elaborent les actions de formation à visée certificative
Encadrent l'équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation
S'assurent des qualifications des formateurs et de leur formation continue
S'assurent que les formateurs appliquent les déroulés pédagogiques
Veillent à la bonne gestion et à l'organisation des stages

Qualifications

Titulaires du certificat de Formateur de Formateurs
ou titulaires du certificat de Conception et Encadrement d'une Action de Formation

Nos formateurs

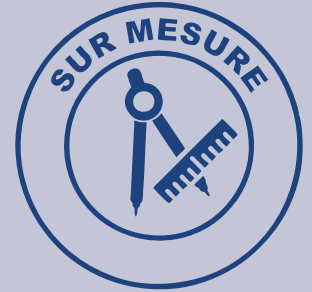
Rôles

Animent la formation
Appliquent les règles de communication et de dynamique de groupe
Utilisent les techniques pédagogiques appropriées
Utilisent les outils pédagogiques avec pertinence
Réaliment une évaluation adaptée

Qualifications

Titulaires des certificats de compétences de formateurs relatifs aux formations qu'ils dispensent
A jour de formations continues relatives aux formations qu'ils dispensent

Ils peuvent être accompagné par : des assistants de formation qui préparent le matériel, assistent le formateur dans les travaux en sous-groupe et jouent le rôle de victime. Ils doivent être titulaires de la formation sur lesquelles ils apportent leurs aides.



Nous animons systématiquement nos formations en les adaptant au public concerné.
Exemple : mise en situation liée à l'environnement de travail, approfondir les gestes sur enfant et bébé pour le domaine de la petite enfance, ...

En cas de besoin particulier, notre organisation pédagogique nous permet d'adapter nos formations à vos besoins :

Nos formateurs de formateurs concepteur et encadrant de formation sont tout à fait en mesure de pouvoir concevoir sur mesure un déroulé prenant en compte la réglementation et vos besoins.

Nos formateurs auront ainsi un support de formation qu'ils pourront animer de façon structurée mais toujours avec la latitude d'utiliser les techniques adaptées aux besoins du groupe.

Sommaire des formations

Formations acteurs

	Page	Code
Alerter, Masser, Défibriller	6	AMD
Les gestes qui sauvent	8	GQS
Prévention et Secours Civiques	9	PSC 1
Formation Ouverte à Distance Prévention et Secours Civiques	10	FOAD PSC 1
Formation Initiale allégée Sauveteur Secouriste du Travail	11	FIA SST
Formation Initiale Sauveteur Secouriste du Travail	12	SST
Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail	13	MAC SST
Acteur Prévention Secours / Aide et Soins à domicile	14	APS / ASD
Maintien et Actualisation des Compétences APS/ASD	15	MAC APS / ASD
Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle Industrie, Bâtiment, Commerce	16	PRAP IBC
Maintien et Actualisation des Compétences PRAP IBC	17	MAC PRAP IBC
Premiers Secours en Equipe de niveau 1	18	FI PSE1
Formation Continue Premiers Secours en Equipe de niveau 1	19	PC PSE1
Premiers Secours en Equipe de niveau 2	20	FI PSE2
Formation Continue Premiers Secours en Equipe de niveau 2	21	FC PSE2
Equipier de Première Intervention	22	EPI
Risques Majeurs et Gestion de Crise	23	RMGC
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	25	BNSSA
Surveillance et Sauvetage Aquatique « Eaux intérieures »	26	SSA 1
Surveillance et Sauvetage Aquatique « Littoral »	27	SSA 2

Formations de Formateurs

Pédagogie Initiale Commune de Formateur	29	PIC F
Formateur de Prévention et Secours Civiques de niveau 1	30	PAE PSC
Formation Continue de Formateur de Prévention et Secours Civiques de niveau 1	31	FC PAE PSC
Formateur Premiers Secours	32	PAE PS
Formation Continue de Formateur de Premiers Secours	33	FC PAE PS
Formateur de Formateurs	34	FDf
Conception et Encadrement d'une Action de Formation	35	CEAF
Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail	36	F SST
Formation allégée de Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail	37	FAF SST
Maintien et Actualisation des compétences de Formateur SST	38	MAC F SST
Formateur au Sauvetage Aquatique en Milieu Naturel	39	PAE SAMN

Objectifs

Répondre efficacement aux besoins de formation de tout public :

- Acquérir des connaissances essentielles à la prise en charge d'une victime présentant un arrêt cardiaque
- Mettre en oeuvre un défibrillateur automatisé externe
- Apprendre à pratiquer les gestes de base de la réanimation cardio pulmonaire

Cette formation permet d'appréhender l'utilisation d'un défibrillateur et être capable d'effectuer des compressions thoraciques

Contenu de la formation

- Qu'est ce qu'un arrêt cardiaque ?
- Quelles sont les conséquences d'un arrêt cardiaque ?
- Comment reconnaître un arrêt cardiaque ?
- Que faire devant un arrêt cardiaque ?
- Apprentissage sur l'utilisation d'un défibrillateur

Méthodes pédagogiques

- Exposé interactif
- Démonstrations pratiques
- Ateliers d'apprentissages des gestes

Conditions de validation

Cette formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin de formation.

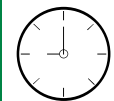


3 2 4 556 7

Code formation
AMD



Participants
Non défini
Recommandation :
1 formateur pour 15 apprenants



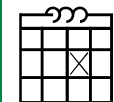
Durée
35 à 55 minutes



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
8 jours minimum



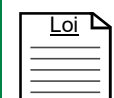
Pré-requis
Âge minimum : 10 ans



Formation Continue
Non obligatoire



Qualifications des formateurs
Formateur SST
PAE PSC / PS
Initiateurs + professionnels de santé



Textes officiels
Décret du 4 mai 2007
Recommandations sur l'arrêt cardiaque et l'utilisation du DAE de la DGSCGC

Différences GQS / PSC 1 et SST



Gestes qui sauvent

Pour qui ?

Cette initiation de 2 heures est à destination d'un public curieux qui souhaite acquérir les gestes de secours d'urgences les plus élémentaires.

C'est une première étape vers l'apprentissage des gestes de secours de la vie quotidienne qui sont abordés au PSC1.

Adoptons les comportements qui sauvent
— Informez-vous, formez-vous : —
www.comportementsquisauvent.fr



Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Pour qui ?

Cette formation de 7 heures reprend les différentes situations que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours.

Le PSC1 est sanctionné par un certificat de compétence qui est reconnu au niveau national et sert de pré-requis dans un grand nombre de formations ou concours (professeur des écoles, taxi, VTC, ...).



Sauveteur Secouriste du Travail

Pour qui ?

Le SST est une formation gérée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) afin de fournir aux salariés et dirigeants une formation en prévention et en secours au plus proche de leurs situations de travail.

Cette formation répond au cadre réglementaire qui impose aux dirigeants de former au moins une partie de leurs salariés aux gestes de secours et à instiller un esprit de prévention au sein de la société.

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux, cette formation se veut personnalisée aux métiers de chacun afin d'enrichir les compétences de vos salariés.

Objectifs

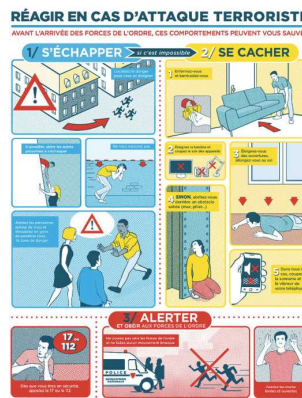
Etre capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Cette formation permet, en 2 heures, d'apprendre les premiers gestes à effectuer pour les situations les plus graves de la vie courante

Contenu de la formation

Accueil et présentation
Protection (dont l'attaque terroriste)
Alerte
Conduite à tenir face à un saignement abondant
Les positions d'attentes en cas de traumatismes
Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas
Compressions thoraciques avec utilisation du défibrillateur
Victime qui a perdu connaissance et respire
Conclusion



Méthodes pédagogiques

Exposé directif
Exposé participatif
Atelier d'apprentissage des gestes

Conditions de validation

A l'issue de cette formation une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire qui a suivi intégralement la formation

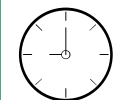


3 2 4 556 7

Code formation
GQS



Participants
1 formateur pour 10 apprenants



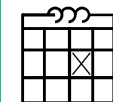
Durée
2 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
8 jours minimum



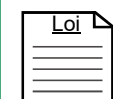
Pré-requis
Âge minimum : 10 ans



Formation Continue
Non obligatoire



Qualifications des formateurs
Formateur SST
PAE PSC / PS
Initiateurs



Textes officiels
Circulaire du 30/12/2015
Guide pédagogique et technique de la DGSCGC

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

PSC1

Objectifs

Faire acquérir à toute personne, les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile.

Elle sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à :
 - une obstruction des voies aériennes
 - un saignement abondant,
 - une personne inconsciente qui respire
 - une personne en arrêt cardiaque
 - un malaise
 - un traumatisme

Cette formation permet, en 1 journée, d'apprendre les principaux gestes de secours à effectuer face aux accidents de la vie courante

Contenu de la formation

Accueil et présentation de la formation et des participants
Malaise, alerte des secours
Plaie, protection
Brûlure
Traumatisme
Hémorragie externe
Obstruction des voies aériennes
Perte de connaissance, dégagement d'urgence
Arrêt cardiaque
Alerte aux populations et protection du citoyen
Evaluations et clôture de la formation

Méthodes pédagogiques

Remue-méninge pédagogique
L'étude de cas d'amorçage
L'exposé
Les démonstrations pratiques
L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Le cas concret

Conditions de validation

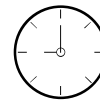
Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application



Code formation
PSC1



Participants
Jusqu'à 10 personnes
pour 1 formateur



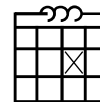
Durée
7h00
(total en présentiel)



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
oeuvre
8 jours minimum



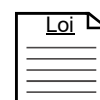
Pré-requis
Âge minimum : 10 ans



Formation Continue
Non obligatoire



Qualifications des
formateurs
Formateur SST
PAE PSC
PAE PS



Textes officiels
Arrêté du 24/07/2011
Recommandations
PSC1 DGSCGC
RIFC PSC1 FNPC

Objectifs

Faire acquérir à **son rythme** à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Elle sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. En particulier, elle doit être capable :

- d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour elle même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- de réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à :
 - une obstruction des voies aériennes,
 - un saignement abondant
 - une personne inconsciente qui respire
 - une personne en arrêt cardiaque
 - un malaise
 - un traumatisme

Cette formation permet de limiter le temps de face à face pédagogique grâce à un outils d'apprentissage en ligne

Contenu de la formation

Accueil et présentation de la formation et des participants
Malaise, alerte des secours
Plaie, protection
Brûlure
Traumatisme
Hémorragie externe
Obstruction des voies aériennes
Perte de connaissance, dégagement d'urgence
Arrêt cardiaque
Alerte aux populations et protection du citoyen
Evaluations et clôture de la formation

Méthodes pédagogiques

Partie théorique à distance via une plateforme Web d'une durée de 3 heures minimum sur l'apprentissage des conduites à tenir. L'apprenant dispose, sur cette plateforme, de démonstrations filmées ou photographiques, d'arbres décisionnels, de schémas ainsi que d'entraînements sur QCM.

En face à face pédagogique : (durée 4h00 minimum)

- Réactivation mémoire
- Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
- Cas concrets

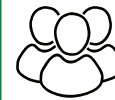
Conditions de validation

Le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont participé à toutes les phases de la formation, réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage pratique et participé une fois au moins, comme sauveteur à une activité d'application.



3 2 4 556 7

Code formation
FOAD PSC1



Participants
Jusqu'à 10 personnes
pour 1 formateur



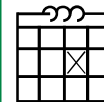
Durée
3h00 à distance
4h00 en présentiel



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Délai de mise en
oeuvre**
3 semaines minimum



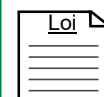
Pré-requis
Âge minimum : 10 ans



Formation Continue
Non obligatoire



**Qualifications des
formateurs**
Formateur SST
PAE PSC / PAE PS



Textes officiels
Arrêté du 24/07/2011
Recommandations
PSC1 DGSCGC
RIFC PSC1 FOAD de
la FNPC

Objectifs

A la fin de la formation le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu de la formation

Compétences visées :

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise
- Être capable de mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs
- Démonstrations pratiques
- Etude de cas
- Mises en situations

Conditions de validation

Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

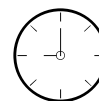


3 2 4 556 7

Code formation
FIA SST



Participants
4 à 10 par session



Durée
7 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
oeuvre
1 mois minimum



Pré-requis
Détenir le certificat de
compétences PSC1



Formation Continue
Dans les 24 mois
suivant la dernière
formation



Qualifications des
formateurs
Formateur SST



Textes officiels
Documents de
références de l'INRS
RIFC SST FNPC

SST

Sauveteur secouriste du travail

Objectifs

A la fin de la formation, le sauveteur secouriste du travail SST, sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes.

Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Contenu de la formation

Compétences visées :

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention
- Être capable de réaliser une protection adaptée
- Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- Être capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise
- Être capable de mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
- Être capable de secourir la (les) victime (s) de manière appropriée

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs
- Démonstrations pratiques
- Etude de cas
- Mises en situations

Conditions de validation

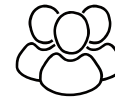
Les critères d'évaluations utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur secouriste du travail sera délivré au candidat qui participe à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

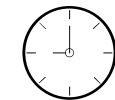


3 2 4 556 7

Code formation
SST



Participants
4 à 10 par session
avec possibilités
d'augmenter jusqu'à
14 avec du temps
supplémentaire



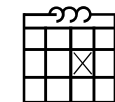
Durée
12 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Décalé de mise en
oeuvre**
1 mois minimum



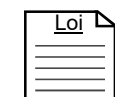
Pré-requis
Aucun



Formation Continue
Dans les 24 mois
suivant la dernière
formation



**Qualifications des
formateurs**
Formateur SST



Textes officiels
Documents de
référence de l'INRS
RIFC SST FNPC

Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

**MAC
SST**

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises en formation initiale SST. Elle est obligatoire afin de garder sa qualification de Sauveteur Secouriste du Travail.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Contenu de la formation

Evaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

Révision des gestes d'urgences

Actualisation de la formation : aux risques de l'entreprise ou de l'établissement et aux modifications du programme.

Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs

Démonstrations pratiques

Etude de cas

Mises en situations

Conditions de validation

La certification se déroule sur deux épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident, définie par le formateur. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux de la grille de certification des compétences définis par l'I.N.R.S.

A l'issue de cette évaluation, un nouveau certificat de S.S.T valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui participe activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs

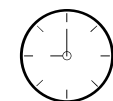


3 2 4 556 7

Code formation
MAC SST



Participants
4 à 10 par session



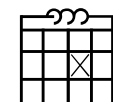
Durée
7 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



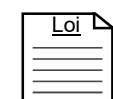
Pré-requis
Détenir le certificat SST à jour de formation continue



Formation Continue
Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs
Formateur SST



Textes officiels
Documents de référence de l'INRS

Objectifs

L'apprenant sera capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels, auxquels il est exposé. Véritable vecteur de prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnelles, humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite. Il sera également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu de la formation

Prévention

Être capable d'être acteur de la prévention sur son lieu de travail
Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail
Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
Informar la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
Alerter la hiérarchie
Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou de dysfonctionnement
Situer le cadre juridique de son intervention
Réaliser une protection adaptée
Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
Secourir la ou les victimes de manière appropriée

Méthodes pédagogiques

Remue méninge pédagogique
Etude de cas d'amorçage
Exposé
Démonstrations pratiques
Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Cas concrets

Conditions de validation

La certification réalisée par le formateur donne lieu à l'obtention du certificat CPS

Le titulaire du CPS est réputé détenir par équivalence le certificat SST et le certificat PRAP IBC. Sa validité est fixée à 24 mois, la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée de 7 heures



3 2 4 556 7

Code formation
APS ASD



Participants
6 à 10 par session



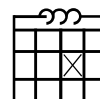
Durée
3 jours



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre
1 mois minimum



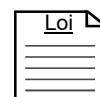
Pré-requis
Intervenant à domicile



Formation Continue
Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs
Formateur APS / ASD



Textes officiels
Documents de référence APS / ASD de l'INRS



Maintien et Actualisation des Compétences Acteur Prévention Secours / Aide et soins à domicile

MAC APS ASD

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Prévention

Être capable d'être acteur de la prévention sur son lieu de travail

Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail

Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel

Repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain

Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction

Informar la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée

Alerter la hiérarchie

Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou de dysfonctionnement

Situer le cadre juridique de son intervention

Réaliser une protection adaptée

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes

Secourir la ou les victimes de manière appropriée

Méthodes pédagogiques

Remue ménage pédagogique

Etude de cas d'amorçage

Exposé

Démonstrations pratiques

Atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Cas concrets

Conditions de validations

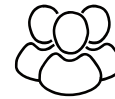
La certification réalisée par le formateur donne lieu à l'obtention du certificat CPS

Le titulaire du CPS est réputé détenir par équivalence le certificat SST et le certificat PRAP IBC. Sa validité est fixée à 24 mois, la prolongation de celui-ci est conditionnée par le suivi d'une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une journée de 7 heures



3 2 4 556 7

Code formation
MAC APS ASD



Participants
6 à 10 par session



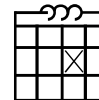
Durée
7 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en œuvre
1 mois minimum



Pré-requis
Intervenant à domicile



Formation Continue
Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs
Formateur APS / ASD



Textes officiels
Documents de référence APS / ASD de l'INRS

Objectifs

Former les salariés à la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique et de leur donner la possibilité de prendre une part active à l'amélioration de leurs conditions de travail, dans l'objectif de réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Contenu de la formation

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque....
Les accidents du travail et les maladies professionnelles et leurs préjudices humains et économiques pour l'entreprise
Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur
Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ...
Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...)
Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges

Méthodes pédagogiques

Apport de connaissances en santé et sécurité au travail
Mises en situations au plus proche de l'activité réelle du salarié

Conditions de validation

En vue de l'obtention du certificat, des épreuves certificatives sont proposées (QCM) de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à des situations réelles au travail.

Les compétences seront évaluées en continu durant la formation par le formateur PRAP en s'appuyant sur les évaluations prévues et à l'aide de la fiche individuelle réalisée par l'I.N.R.S.

À la fin de la formation, si le participant a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP- industrie, bâtiment et commerce.

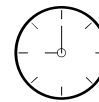


3 2 4 556 7

Code formation
PRAP IBC



Participants
4 à 10 personnes



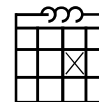
Durée
14 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
oeuvre
1 mois minimum



Pré-requis
Salarié



Formation Continue
Dans les 24 mois
suivant la dernière
formation



Qualifications des
formateurs
Formateur PRAP



Textes officiels
Documents de
référence PRAP

Maintien et Actualisation des Compétences Prévention des Risques liés à l'Activité Professionnelle IBC

IBC = Industrie, bâtiment, commerce

MAC PRAP IBC

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Révision de tout ou partie des techniques
Actualisation des compétences
Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques

Exposé
Apport de connaissances en santé et sécurité au travail
Mises en situations au plus proche de l'activité réelle du salarié

Conditions de validation

À la fin de la formation, si le participant a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat Acteur PRAP- industrie, bâtiment et commerce.

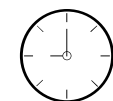


3 2 4 556 7

Code formation
MAC PRAP IBC



Participants
4 à 10 par session



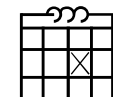
Durée
7 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



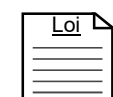
Pré-requis
Détenir le certificat PRAP



Formation Continue
Dans les 24 mois suivant la dernière formation



Qualifications des formateurs
Formateur PRAP



Textes officiels
Documents de référence PRAP

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant, les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés

Contenu de la formation

Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorités d'emploi
Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
Réaliser les gestes de premiers secours
Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Méthodes pédagogiques

Remue méninges pédagogique
Etude de cas d'amorçage
Exposé
Démonstrations pratiques
Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Cas concrets

Conditions de validation

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès-verbal.

Un candidat est déclaré apte lorsqu'il remplit les trois conditions suivantes :

- il a suivi l'intégralité de la formation
- il a validé tous les gestes techniques
- il a validé au moins une fois les 6 compétences

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de la formation. Les fiches de certification 1 et 2 seront remises avec le procès-verbal à l'autorité d'emploi ; celui-ci adressera le procès-verbal à la FNPC pour la délivrance du certificat de compétences.

En cas d'inaptitude, le candidat peut être invité à suivre tout ou partie d'une nouvelle formation sur avis de l'équipe pédagogique

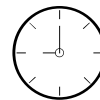


3 2 4 556 7

Code formation
FI PSE 1



Participants
6 à 24 personnes



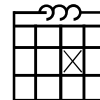
Durée
35 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



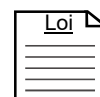
Pré-requis
Avoir 16 ans révolu



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
PAE PS



Textes officiels
Recommandations
Premiers Secours
RIFC PS FNPC
Scénario pédagogique
PSE1

Formation Continue

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

FC PSE 1

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Révision de tout ou partie des techniques
Actualisation des compétences
Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques

Remue méninges pédagogique
Etude de cas d'amorçage
Exposé
Démonstrations pratiques
Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Cas concrets

Conditions de validation

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès verbal. Une attestation de formation continue sera délivré à la fin de la formation.

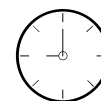


3 2 4 556 7

Code formation
FC PSE 1



Participants
6 à 24 par session



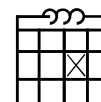
Durée
6 heures minimum



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
8 jours



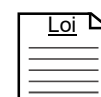
Pré-requis
Détenir le PSE 1 à jour de formation continue



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
PAE PS



Textes officiels
Recommandations Premiers Secours Arrêté du 24/05/2000

PSE 2

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant au sein d'une équipe, avec matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés. Cette formation permet, en supplément du PSE1, d'acquérir des conduites à tenir sur de nouvelles prises en charges. Il apprendra aussi à travailler au sein d'une équipe plus importante (à 4 personnes) avec de nouveaux matériels.

Contenu de la formation

Prendre en charge une personne :

- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie
- victime d'une atteinte circonstancielle
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel

Assurer au sein d'une équipe :

- l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette
- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport

Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe

Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi

Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés

Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

Méthodes pédagogiques

Le remue méninges pédagogique

L'étude de cas d'amorçage

L'exposé

Les démonstrations pratiques

L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Cas concrets

Conditions de validation

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès-verbal.

Un candidat est déclaré apte lorsqu'il remplit les trois conditions suivantes :

- il a suivi l'intégralité de la formation
- il a validé tous les gestes techniques
- il a validé au moins une fois les 7 compétences

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de la formation. Les fiches de certification 1 et 2 seront remises avec le procès-verbal à l'autorité d'emploi ; celui-ci adressera le procès-verbal à la FNPC pour la délivrance du certificat de compétences.

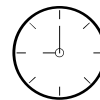
En cas d'inaptitude, le candidat peut être invité à suivre tout ou partie d'une nouvelle formation sur avis de l'équipe pédagogique.



Code formation
FI PSE 2



Participants
6 à 24 personnes



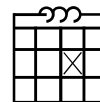
Durée
28 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Décali de mise en oeuvre
1 mois minimum



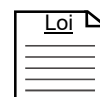
Pré-requis
Avoir 16 ans révolu
PSE1 à jour de formations continues



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
PAE PS



Textes officiels
Recommandations
Premiers Secours
RIFC PS FNPC
Scénario pédagogique
PSE2

Formation Continue

Premiers Secours en Equipe de niveau 2

FC PSE2

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.

Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Révision de tout ou partie des techniques
Actualisation des compétences
Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques

Remue méninges pédagogique
Etude de cas d'amorçage
Exposé
Démonstrations pratiques
Atelier d'apprentissage du geste et du matériel
Cas concrets

Conditions de validation

La décision de certification est prise par l'équipe de formateurs à l'issue de la formation. Chaque fiche est examinée, et la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès verbal. Une attestation de formation continue sera délivré à la fin de la formation.

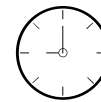


3 2 4 556 7

Code formation
FC PSE 2



Participants
6 à 24 par session



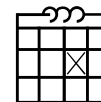
Durée
6 heures minimum



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
8 jours



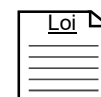
Pré-requis
Détenir le PSE 2 à jour de formation continue



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
PAE PS



Textes officiels
Recommandations
Premiers Secours
Arrêté du 24/05/2000

Objectifs

La formation EPI est découpée en deux modules distincts : l'incendie et l'évacuation. L'apprentissage théorique mais aussi les applications lors de cas concrets sont au coeur de la réalisation des objectifs.

L'apprenant apprendra les types de feux, à donner l'alerte, à intervenir efficacement sur un départ de feu et évacuer toute personne présente dans l'établissement, membre du personnel ou du public.

Contenu de la formation

EPI - Incendie :

Missions de l'EPI
La réglementation
Conséquences et causes d'un incendie dans la société
Généralité sur l'évacuation: le triangle du feu
L'alerte des services de secours
Le feu
Les différents types d'extincteurs, leurs rôles et leurs effets
Les règles de sécurité sur les extincteurs

Evacuation :

Techniques d'évacuation
Missions d'un guide-file et d'un serre-file
Conséquences d'une victime pour l'entreprise
Les dangers liés aux fumées
Les consignes de sécurité.

Méthodes pédagogiques

L'exposé
Les démonstrations pratiques
L'atelier d'apprentissage du geste et du matériel

Conditions de validation

A l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant participé activement à l'ensemble de la formation

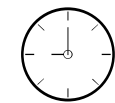


3 2 4 556 7

Code formation
EPI



Participants
4 à 12 personnes



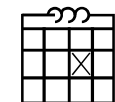
Durée
7 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
oeuvre
15 jours minimum



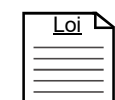
Pré-requis
Aucun



Formation Continue
6h par année



Qualifications des
formateurs
Formateur EPI



Textes officiels
Documents de réfé-
rence

Risques Majeurs et Gestion de Crise

RMGC

Objectifs

A la fin de cette formation l'apprenant sera capable de :

- identifier votre rôle et votre place aux risques majeurs
- connaître la notion des risques majeurs et d'en donner la définition
- d'identifier les risques majeurs sur votre commune
- prendre en compte ces risques majeurs tout au long de votre mandat
- de préparer votre commune et ses habitants aux risques majeurs

Contenu de la formation

Cette formation est scindée en 2 modules :

Module théorique :

- les risques majeurs
- la réglementation
- le rôle du maire face aux risques
- la crise : avant, pendant, après
- l'organisation des secours en France
- le PCS, le PICS, qu'est-ce que c'est ?
- le retour d'expérience
- les outils de la gestion de crise
- préparer sa commune

Module pratique :

- situations de mises en œuvre

Méthodes pédagogiques

Remue méninge pédagogique

Exposé

Travaux de sous groupe

Mises en situations pédagogiques simulées

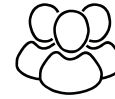
Conditions de validation

À l'issue de la formation, une attestation de stage est délivrée aux stagiaires ayant participé activement à l'ensemble de la formation

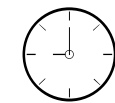


3 2 4 556 7

Code formation
RMGC



Participants
15 à 20 par session



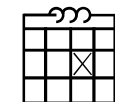
Durée
14 heures minimum



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
œuvre
1 mois



Pré-requis
Maire ou élu



Formation Continue
Néant



Qualifications des
formateurs
Expert dans la gestion
de crise



Textes officiels
Guide ORSEC

Formations Aquatiques



Objectifs

Le BNSSA est un diplôme qui donne le droit au titre de nageur sauveteur. Il permet de surveiller des piscines privées, des plages publiques ou privées, et d'assister les BEESAN dans la surveillance des piscines publiques.

La formation BNSSA n'est qu'une préparation à un examen organisé par la préfecture.

Contenu de la formation

Formation PSE1 (inclus ou pas dans la formation en fonction des apprenants)
Entraînements aux épreuves de l'examen

L'apprenant doit être capable :

- de situer son rôle et sa mission
- mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser ;
- respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission ;
- situer les rôles de différents acteurs du secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique ;
- évaluer les risques spécifiques au milieu aquatique ;
- identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées ;
- identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention adaptées ;
- adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique

Méthodes pédagogiques

Pour la formation PSE1 : Voir la page du PSE1

Pour la formation BNSSA : Entraînements en piscine et conseils dans le cadre d'exercices de sauvetages et de natations

Conditions de validation

La formation BNSSA est une préparation à l'examen organisé par la préfecture qui se décompose en 4 épreuves :

Epreuve 1 :

Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation

Epreuve 2 :

Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation

Epreuve 3 :

Porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant

Epreuve 4 :

Questionnaire à choix multiple (QCM) d'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

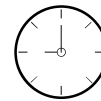


3 2 4 556 7

Code formation
BNSSA



Participants
Non défini



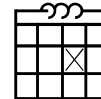
Durée
Non défini



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
œuvre
15 jours minimum



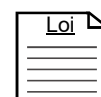
Pré-requis
17 ans
Titulaire ou inscrit sur
un PSE1
Certificat médical



Formation Continue
Repasser les
épreuves 1, 2 et 3 tout
les 5 ans



Qualifications des
formateurs
PAE PS et/ou BNSSA



Textes officiels
Arrêté du 22/06/2011
Documents liés à la
formation PSE1 si
nécessaire

SSA 1

Surveillance et Sauvetage Aquatique « Eaux intérieures »

Objectifs

L'unité d'enseignement « surveillance et sauvetage aquatique en eaux intérieures » a pour objectif de faire acquérir à tout apprenant les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés.

À l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif et de mettre en oeuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés.

Contenu de la formation

Généralités sur les spécificités des baignades et de la prévention en eaux intérieures
Appropriation du matériel
Identification des procédures
+ Compétence optionnelle : intégrer, en sécurité, le pilotage des embarcations nautiques motorisées lors des actions coordonnées de sauvetage

Méthodes pédagogiques

Etude de cas théorique
Travail de groupe
Remue-méninge pédagogique
Simulation de découverte

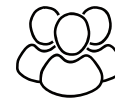
Conditions de validation

L'évaluation sommative porte sur une évaluation des capacités de l'apprenant à :

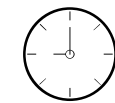
- réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- démontrer, lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales



Code formation
SSA 1



Participants
6 à 24 personnes



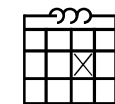
Durée
14 heures minimum
+ 7 heures pour la
compétence en option



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en
oeuvre
1 mois minimum



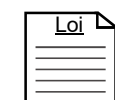
Pré-requis
Certificat médical
Permis bateau si com-
pétence en option
BNSSA



Formation Continue
6h par année



Qualifications des
formateurs
PAE SAMN



Textes officiels
RIF C SSA «eaux
intérieures» FNPC

Surveillance et Sauvetage Aquatique « Littoral »

SSA 2

Objectifs

L'unité d'enseignement "Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral" a pour objectif de faire acquérir à tout apprenant les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés.

Le titulaire du BNSSA avec le SSA sur le littoral peut assurer toutes les compétences d'un Nageur Sauveteur mais complète son cursus par une formation liée aux particularités de l'Océan.

Le titulaire du SSA sur le littoral a par équivalence le SSA en Eaux Intérieures.

Contenu de la formation

- Généralités sur la spécificité du littoral
- Appropriation du matériel
- Identification des procédures
- Réalisation d'une analyse de risque sur un cas de terrain
- Mise en oeuvre d'actions de préventions adaptées
- Procédures radios
- Organiser une surveillance sur des techniques opérationnelles et participer à une action de sauvetage
- + Compétence optionnelle : intégrer, en sécurité, le pilotage des embarcations nautiques motorisées lors des actions coordonnées de sauvetage

Méthodes pédagogiques

- Etude de cas théorique
- Travail de groupe
- Remue-méninge pédagogique
- Simulation de découverte

Conditions de validations

L'évaluation sommative porte sur une évaluation des capacités de l'apprenant à :

- réaliser correctement, lors des séquences d'apprentissage, l'ensemble des techniques et des procédures abordées lors de la formation ;
- démontrer, lors des séquences de mise en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation, en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

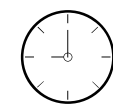


3 2 4 556 7

Code formation
SSA 2



Participants
6 à 24 personnes



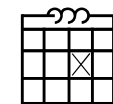
Durée
28 heures minimum
+ 7 heures pour la
compétence en option



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



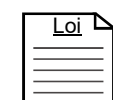
Pré-requis
Certificat médical
Permis bateau si com-
pétence en option
BNSSA



Formation Continue
6 heures tout les 3
ans



Qualifications des formateurs
PAE SAMN



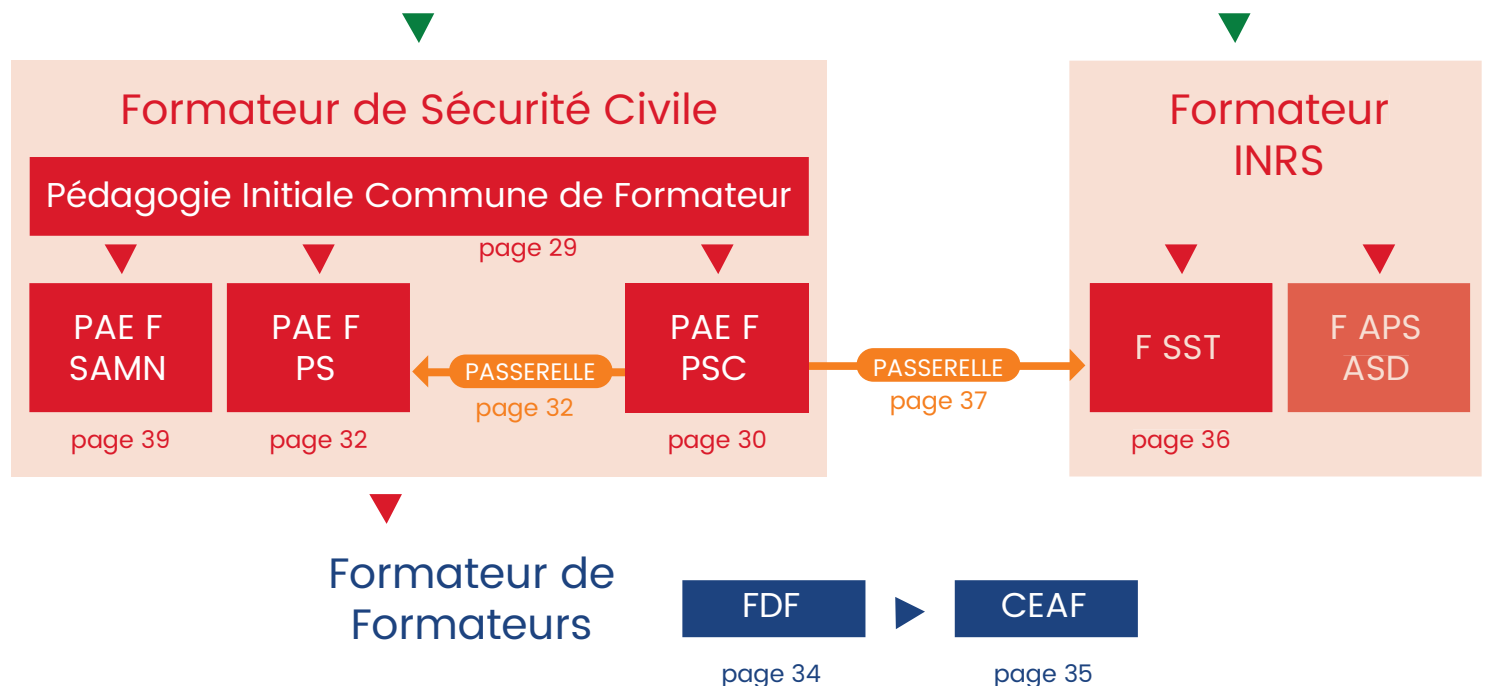
Textes officielles
RIF C SSA «littoral»
FNPC

Formations de Formateur



Parcours pour devenir formateur

Pré-requis minimum : détenir la formation d'acteur qui doit être enseigné (voir pages précédentes)



Objectifs

Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenant à l'objectif fixé, à partir d'un référentiel.

Elle regroupe les bases de la pédagogie et sert de tronc commun dans le but de suivre des modules adaptés à l'unité que le futur formateur souhaite encadrer.

Contenu de la formation

Evaluation du niveau de connaissance et celle restant à acquérir par les apprenants
Utilisation de supports pédagogiques
Démontrer et justifier les techniques, les procédures et l'usage du matériel
Organiser l'apprentissage des apprenants
Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité
Placer l'apprenant dans une situation de travail
Suivre un référentiel et adapter les activités
Evaluer l'apprenant
S'auto-évaluer dans son rôle de formateur
Etablir une communication dans le cadre de la formation
Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi
Gérer la mise en place d'une formation
Positionner le groupe en situation d'apprentissage
Gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe
Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Remue méninges pédagogique
Etude de cas d'amorçage
Exposé
Démonstration en temps réel
Mises en situations

Conditions de validations

Une attestation de formation est délivrée, par la FNPC, aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies dans l'arrêté du 8 août 2012.

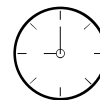


3 2 4 556 7

Code formation
PIC F



Participants
6 à 24 personnes



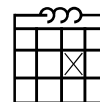
Durée
35 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



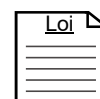
Pré-requis
Être Majeur



Formation Continue
Néant
(lié à la FC PAE)



Qualifications des formateurs
FDF et CEAF



Textes officiels
RIFC PIC F FNPC
Scénario pédagogique
PIC F

Objectifs

Etre capable d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir, de mettre également en œuvre des techniques pédagogiques adaptées et de réaliser une évaluation des participants

Contenu de la formation

- Tâches administratives d'une formation PSC 1
- Le matériel pédagogique
- Utiliser un fil conducteur pour assurer la formation
- Animer une séquence
- Présenter la formation PSC 1
- Identifier une situation en étude de cas
- Réaliser une démonstration pratique
- Animer un atelier d'apprentissage
- Mettre les participants en situation de sauveteur
- Animer les conclusions des modules
- Animer une séance de synthèse

Méthodes pédagogiques

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Debriefing
- QCM

Conditions de validations

La décision est prise à l'issue de la formation, au cours d'une réunion des formateurs sous la coordination du responsable pédagogique. Lors de cette réunion, chaque fiche de suivi est examinée, puis la décision d'avis est prise au vu des compétences acquises ou non.

Un avis final favorable est émis par l'équipe pédagogique lorsque : chacune des compétences n°1 à 14 présente au moins un OUI dans la fiche de suivi ; et tous les éléments figurant sur la fiche de suivi des procédures et des techniques sont cochés.

Dans les cas contraires, l'avis final est défavorable.

Cet avis est formalisé en bas de la fiche de suivi et d'avis, et visé par les formateurs (dont le responsable pédagogique) ainsi que par l'apprenant.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort du jury d'examen représentant la préfecture.

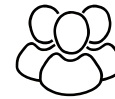
La certification

Pour prendre cette décision de certification, le jury désigné par la Préfecture s'appuiera sur l'avis émis par l'équipe pédagogique (portant sur l'atteinte individuelle des compétences) ainsi que sur la légitimité de cet avis (Portant sur le respect du processus d'évaluation du candidat par rapport aux dispositions du présent référentiel).

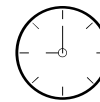


3 2 4 556 7

Code formation
PAE PSC



Participants
6 à 24 personnes



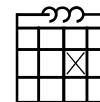
Durée
25 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



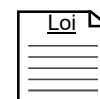
Pré-requis
Être Majeur et titulaire du PSC1 depuis - de 3 ans + PIC F



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
FDF et CEAF



Textes officiels
RIFC PAE PSC FNPC
Scénario pédagogique PAE PSC
Recommandations PSC1 de la DGSCGC

Formation Continue de Formateur Prévention et Secours Civiques de niveau 1

FC PAE PSC

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.
Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Révision de tout ou partie des techniques
Actualisation des compétences
Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques

Exposé
Travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

Conditions de validation

A la fin de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences se voient délivrer une attestation de formation continue



3 2 4 556 7

Code formation
FC PAE PSC



Participants
6 à 24 par session



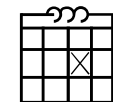
Durée
6 heures minimum



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Délai de mise en
oeuvre**
8 jours



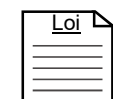
Pré-requis
Détenir la PAE PSC
à jour de formation
continue



Formation Continue
6h par année



**Qualifications des
formateurs**
FDF et CEAF



Textes officiels
Recommandations
PSC1 de la DGSCGC
Scénario pédagogique
PSC1
Arrêté du 24/05/2000

Objectifs

Permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours (PSE1 et PSE2).

Contenu de la formation

Identifier les dispositions réglementaires, les composantes du RIF PS et le rôle du formateur au cours de la formation
Appréhender le système d'évaluation du PS et réaliser l'évaluation sommative du PS
Utiliser les techniques pédagogiques spécifiques aux formations en premiers secours
Préparer et mettre en oeuvre des séquences du RIF PS en utilisant les compétences liées à l'UE PIC F et en respect des techniques et procédures

Méthodes pédagogiques

Exposé
Travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

Conditions de validation

La décision est prise à l'issue de la formation, au cours d'une réunion des formateurs sous la coordination du responsable pédagogique. Lors de cette réunion, chaque fiche de suivi est examinée, puis la décision d'avis est prise au vu des compétences acquises ou non.

Un avis final favorable est émis par l'équipe pédagogique lorsque : chacune des compétences n°1 à 14 présente au moins un OUI dans la fiche de suivi ; et tous les éléments figurant sur la fiche de suivi des procédures et des techniques sont cochés.

Dans les cas contraires, l'avis final est défavorable.

Cet avis est formalisé en bas de la fiche de suivi et d'avis, et visé par les formateurs (dont le responsable pédagogique) ainsi que par l'apprenant.

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de cette réunion, qui rappellera que la certification finale reste du ressort du jury d'examen représentant la préfecture.

La certification

Pour prendre cette décision de certification, le jury désigné par la Préfecture s'appuiera sur l'avis émis par l'équipe pédagogique (portant sur l'atteinte individuelle des compétences) ainsi que sur la légitimité de cet avis (Portant sur le respect du processus d'évaluation du candidat par rapport aux dispositions du présent référentiel).

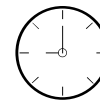


3 2 4 556 7

Code formation
PAE PS



Participants
6 à 24 personnes



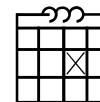
Durée
35 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



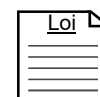
Pré-requis
Être Majeur et titulaire du PSE 2 à jour de formation continue + PIC F



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
FDF et CEAF



Textes officiels
RIFC PAE PS FNPC
Scénario pédagogique PSE1 et PSE2
Recommandations PS de la DGSCGC

Formation Continue de Formateur Premiers Secours

FC PAE PS

Objectifs

Formation qui permet de mettre à jour les compétences acquises lors de la formation initiale.
Elle permet aussi d'aborder d'éventuelles réformes afin d'adapter ses conduites à tenir.

Contenu de la formation

Révision de tout ou partie des techniques
Actualisation des compétences
Apport sur les éventuelles réformes

Son contenu est variable en fonction des années

Méthodes pédagogiques

Exposé
Travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

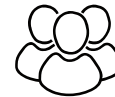
Conditions de validation

A la fin de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences se voient délivrer une attestation de formation continue

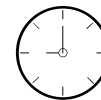


3 2 4 556 7

Code formation
FC PAE PS



Participants
6 à 24 par session



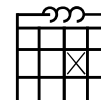
Durée
6 heures minimum



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Délai de mise en
oeuvre**
8 jours



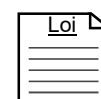
Pré-requis
Détenir la PAE PS
à jour de formation
continue



Formation Continue
6h par année



**Qualifications des
formateurs**
FDF et CEAF



Textes officiels
RIFC PAE PS FNPC
Scénario pédagogique
PSE1 et PSE2
Recommandations PS
de la DGSCGC

Objectifs

L'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de la formation de formateurs.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement de dispenser :

- I - l'enseignement relatif à l'acquisition des compétences de formateur telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 sus visé.
- II - des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans un domaine particulier et défini par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

Cette formation permet ensuite de former la PAE détenue

Contenu de la formation

Identifier les rôles et missions d'un formateur de formateurs en référence au cadre réglementaire et aux filières de premiers secours
Identifier le système d'évaluation utilisé en PAE
Mises en oeuvre de séquences PIC F et PAE

Méthodes pédagogiques

Exposé
travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

Conditions de validation

Le certificat de compétences est délivré par l'organisme formateur aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I de l'arrêté du 17 août 2012.

L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée par l'équipe pédagogique, lors de la formation.

L'évaluation sommative est réalisée de façon continue et porte sur :

- sa maîtrise des compétences de formateurs telles que définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- sa capacité à contextualiser les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.

Une attestation de formation puis un certificat de compétence sera délivré, en cas de réussite, à l'issue de la formation.

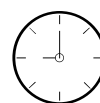


3 2 4 556 7

Code formation
FDf



Participants
6 à 24 personnes



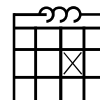
Durée
55 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



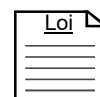
Pré-requis
Majeur
Titulaire d'une PAE à jour de formation continue



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
FDf et CEAF



Textes officiels
RIFC FDF FNPC
Documents liés aux PAE abordés
Recommandations de la DGSCGC

Objectifs

L'unité d'enseignement de « Conception et d'encadrement d'une action de formation » a pour objectif l'acquisition par l'apprenant des capacités nécessaires à :

- l'élaboration d'une action de formation à visée certificative ;
- l'encadrement d'une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation.

Contenu de la formation

Identifier dans les textes réglementaires les rôles et missions du concepteur et sa position dans les filières de premiers secours
Réaliser une analyse de besoin en formation pertinente à partir de besoins de terrains identifiés à partir d'une étude de cas
Rédiger des objectifs de séquence pour servir de base à la rédaction d'une séquence pédagogique
Concevoir une séquence de formation à partir d'un objectif jusqu'à la séance d'application
Coordonner une équipe, organiser un tutorat au sein des formations aux premiers secours
Identifier les éléments de dynamique de groupe
Concevoir des outils d'évaluations
Concevoir une séquence de formation et tous ses outils
Identifier les différents temps d'une formation et leur spécificité en lien avec le cadre réglementaire

Méthodes pédagogiques

Exposé
Travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

Conditions de validation

Une fiche de suivi permettra de formaliser le niveau d'aptitude pour chacune des compétences visées.

Les évaluations se feront sous plusieurs formes :

- évaluation de groupe portant sur un dossier écrit de formation et ses outils (aussi bien sur les aspects pédagogiques, que sur les aspects logistiques et administratifs)
- évaluation individuelle sur la capacité d'animation et de gestion de groupe
- évaluation individuelle sur la capacité à présenter et argumenter un travail un dossier écrit

Cinq domaines seront évalués en lien avec les compétences visées :

- Analyser les besoins en formation à partir d'enquêtes sur le terrain pour définir les actions de formation nécessaires
- Concevoir une action de formation en élaborant le référentiel de formation
- Concevoir, pour chaque étape de la progression, les outils pédagogiques
- Organiser une action de formation dans un cadre contraint au plan administratif
- Diriger, coordonner et animer une équipe pédagogique

Une attestation de formation puis un certificat de compétence sera délivré, en cas de réussite, à l'issue de la formation.

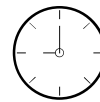


3 2 4 556 7

Code formation
CEAF



Participants
6 à 24 personnes



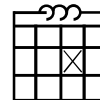
Durée
40 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



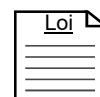
Pré-requis
Majeur
Titulaire d'une PAE et du FDF à jour de formation continue



Formation Continue
6h par année



Qualifications des formateurs
CEAF



Textes officiels
RIFC FDF FNPC
Documents liés aux PAE abordés
Recommandations de la DGSCGC

F SST

Formateur SST

Objectifs

Permettre aux participants, dans le cadre de leur entreprise, de former, évaluer et assurer les formations obligatoires des sauveteurs secouristes du travail et le maintien et actualisation des compétences en cohérence avec la démarche prévention de l'entreprise.

Contenu de la formation

Semaine 1

Elle est consacrée à l'appropriation et à la maîtrise des documents de référence, des techniques et des nouveautés des programmes de formation des SST notamment en matière de prévention des risques professionnels pour mieux accompagner l'entreprise dans son projet de formation SST

Semaine 2

Elle est réservée à la conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation des SST et à leur évaluation

Méthodes pédagogiques

Exposés débats
Travaux de sous groupe
Mises en situations pédagogiques simulées

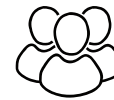
Conditions de validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de formateur de sauveteurs secouristes du travail valable 36 mois

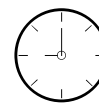


3 2 4 556 7

Code formation
F SST



Participants
6 à 10 par session



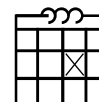
Durée
56 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



Pré-requis
Être titulaire du SST à jour de MAC



Formation Continue
Dans les 36 mois



Qualifications des formateurs
Formateur de Formateur SST



Textes officiels
Documents de référence INRS

Objectifs

Permettre aux participants, dans le cadre de leur entreprise, de former, évaluer et assurer les formations obligatoires des sauveteurs secouristes du travail et le maintien et actualisation des compétences en cohérence avec la démarche prévention de l'entreprise.

Contenu de la formation

Jour 1 :
Accueil
Présentation
Diffusion et étude des documents de référence INRS
Quiz sur le document de référence
Quiz sur le guide des données techniques et conduites à tenir

Jour 2 :
Quiz sur les référentiels d'activités et de compétences
Quiz sur le référentiel de certification et grille de certification SST pour la formation et le MAC
Construction et animation des séquences pédagogiques

Jour 3 :
Méthodologie de projet - construction et présentation d'un projet SST

Jour 4 :
Gestion de la partie administrative du SST via FORPREV
Epreuve certification 1
Epreuve certification 2
Bilan du stage

Méthodes pédagogiques

Exposés débats
Travaux de sous groupe
Mises en situations pédagogiques simulées

Conditions de validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer un certificat de formateur de sauveteurs secouristes du travail valable 36 mois

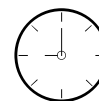


3 2 4 556 7

Code formation
FAF SST



Participants
6 à 10 par session



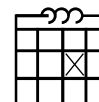
Durée
56 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou dans les vôtres



Délai de mise en oeuvre
1 mois minimum



Pré-requis
Être titulaire du SST à jours de MAC
Être titulaire de la PAE PSC à jours de FC



Formation Continue
Dans les 36 mois



Qualifications des formateurs
Formateur de Formateur SST



Textes officiels
Documents de référence INRS

MAC F SST

Maintien et actualisation des compétences de Formateur de Sauveteur Secouriste du Travail

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en sauvetage secourisme du travail.

Contenu de la formation

Retour d'expérience lors de formations SST. Accompagner l'entreprise dans son projet de formation du SST, intégrer à sa démarche de prévention des risques professionnels.

Actualisation des connaissances :

- la réglementation, les procédures administratives
- le contenu du programme SST
- les différents référentiels (document de référence, manuel du formateur,...)
- l'évaluation des SST

Aspects pédagogiques :

- la pédagogie spécifique à l'enseignement du SST
- les mises en situations d'accident du travail simulées
- les outils pédagogiques

Développement de compétences

Méthodes pédagogiques

Exposés débats

Travaux de sous groupe

Mises en situations pédagogiques simulées

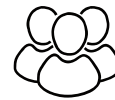
Conditions de validation

Conforme aux critères prévus dans le référentiel de compétences réalisé par l'INRS. Dans le cas d'une évaluation favorable, le formateur SST obtendra un nouveau certificat de formateur SST d'une validité de 36 mois.

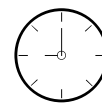


3 2 4 556 7

Code formation
MAC F SST



Participants
6 à 10 par session



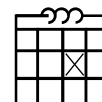
Durée
28 heures



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Délai de mise en
oeuvre**
1 mois minimum



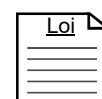
Pré-requis
Être titulaire du
certificat de F SST à
jour de MAC



Formation Continue
Dans les 36 mois



**Qualifications des
formateurs**
Formateur de Forma-
teur SST



Textes officiels
Documents de référé-
nce INRS

Objectifs

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur au sauvetage aquatique en milieu naturel » a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser les compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier de l'enseignement au sauvetage aquatique en milieu naturel.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur », de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives au sauvetage aquatique en milieu naturel. Il doit donc suivre une PIC F avant de se présenter sur ce module.

Le Formateur SAMN peut donc encadrer des formations SSA 1 (Eaux intérieures) et SSA 2 (littoral).

Contenu de la formation

Maitriser les dispositions réglementaires
Utiliser les RIFC SSA
Appréhender le rôle du formateur SSA
Mettre en oeuvre le système d'évaluation, les modalités et les outils
Mise en oeuvre de séquence de formation

Méthodes pédagogiques

Exposé
Travaux de groupe de préparation de séquence
Simulation de séquence
Debriefing
QCM

Conditions de validation

La décision certificative est prise à l'issue de la formation, au cours d'une réunion des formateurs sous la coordination du responsable pédagogique. Lors de cette réunion, chaque fiche de suivi est examinée, puis la décision d'avis est prise aux vues des compétences acquises ou non.

Chaque fiche est examinée, la décision de certification est prise au vu de l'atteinte des compétences et reportée sur le procès-verbal.

Un candidat est déclaré apte lorsque :

- L'apprenant a suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I de l'arrêté du 20 février 2014 (en particulier il fournit une attestation de formation PICF,
- Chacune des compétences n°1 à 14 présente au moins un OUI sur la fiche de suivi et de certification
- Tous les éléments figurant sur la fiche de suivi des techniques et des procédures SSA sont cochés OUI

Les avis seront communiqués aux apprenants par le responsable pédagogique à l'issue de la formation et seront reportés sur le procès-verbal.

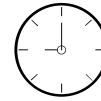


3 2 4 556 7

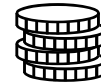
Code formation
PAE SAMN



Participants
6 à 24 personnes



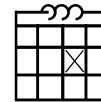
Durée
70 heures
(PIC F comprises)



Coût
Nous consulter



Lieu de formation
Dans nos locaux ou
dans les vôtres



**Décali de mise en
oeuvre**
1 mois minimum



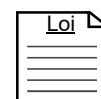
Pré-requis
Être majeur
Détenir le SSA 2 avec
option pilotage
Avoir suivi une PIC F



Formation Continue
6 heures tout les 3
ans



**Qualifications des
formateurs**
FDf + PAE SAMN
à jour de formation
continue



Textes officiels
RIFC PAE SAMN de
la FNPC + RIFC des
SSA 1 et 2

Conditions Générales de Vente

PRÉAMBULE

La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), dont le siège social est situé au 107 quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières-sur-seine, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE des hauts-de-seine sous le n° de déclaration d'activité 11/92/15763/92; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après «CGV») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de la FNPC, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que la FNPC ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par courrier électronique à l'adresse mail : contact@protection-civile.org, sur notre site www.protection-civile.org ou par courrier postal à l'adresse suivante: 107 quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières-sur-seine. Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou email) à la FNPC et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer la FNPC par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse contact@protection-civile.org, reçu au plus tard dix [10] jours calendaires avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de dix [10] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité à la FNPC.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués toutes taxes comprises. La FNPC n'est pas assujettie à la TVA. Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition.

Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation. Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre service Clients au 01 40 86 12 66 ou par courrier électronique à l'adresse contact@protection-civile.org. Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture.

En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si la FNPC n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la FNPC ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la FNPC pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que la FNPC ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE NOM SOCIETE

LA FNPC se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 5 [cinq] jours calendaires avant la date prévue. La FNPC se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

La FNPC se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la FNPC ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de la FNPC ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite «Loi Informatique et Libertés», relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la FNPC. Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL DATE ET NUMERO DE DECLARATION CNIL par la société NOM SOCIETE auprès de qui vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à: la Fédération Nationale de Protection Civile au 107 quai du Docteur Dervaux, 92600 Asnières-sur-seine ou par téléphone au 01 40 86 12 66. Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires à des fins de prospections. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

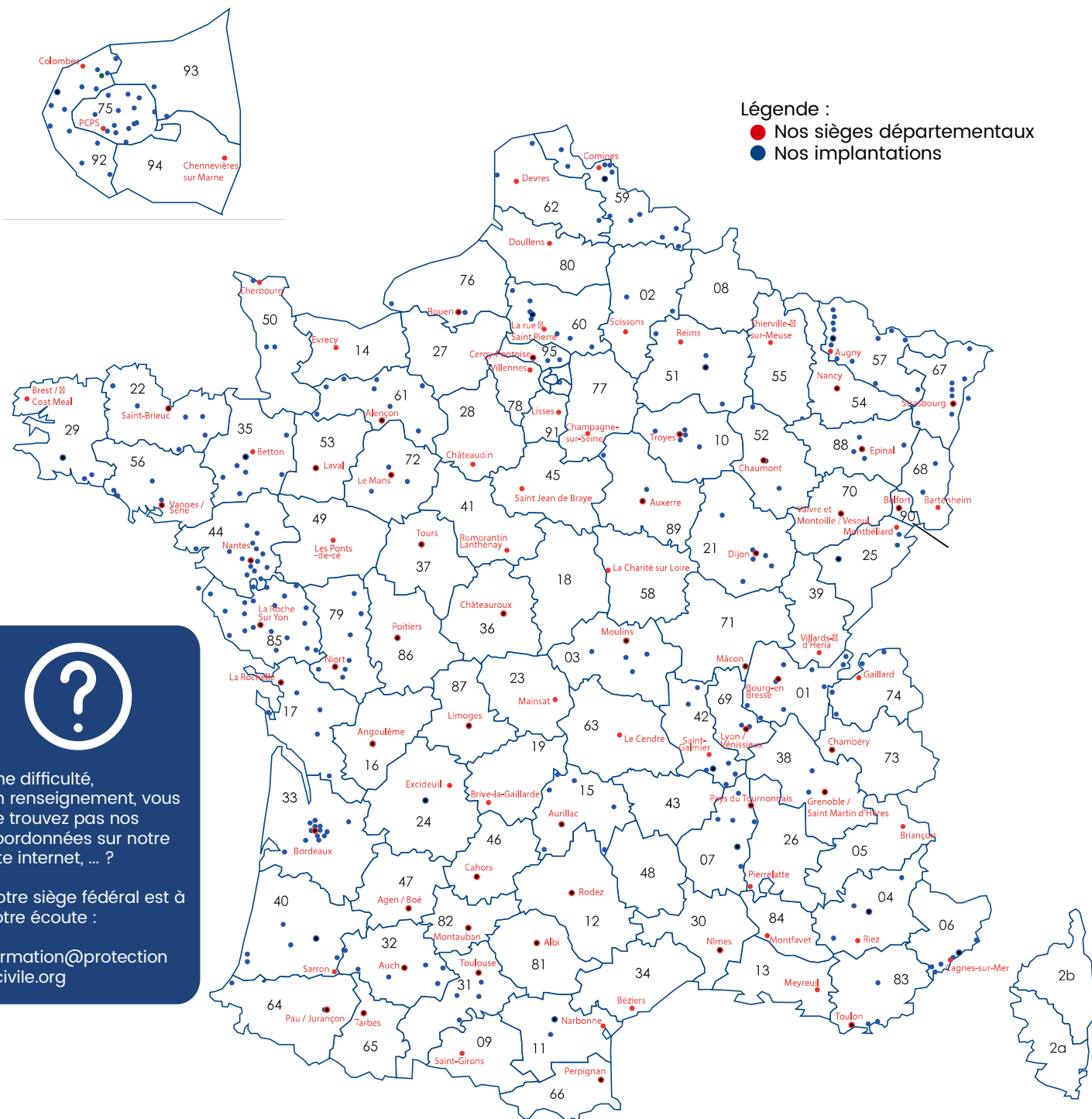
8 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de grande instance de Nanterre sera seul compétent.

La Protection Civile dans toute la France

Pour contacter la Protection Civile proche de chez vous,
obtenir plus de renseignements ou découvrir nos dates de formations

www.protection-civile.org

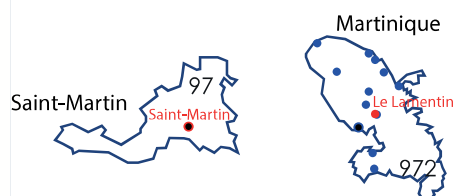


Une difficulté,
un renseignement, vous
ne trouvez pas nos
coordonnées sur notre
site internet, ... ?

Notre siège fédéral est à
votre écoute :

formation@protection-civile.org

Océan Atlantique



Océan Indien



Océan Pacifique

